

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 11 AVRIL 2023 À 14h00

Date de la convocation : 4 avril 2023

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 10

Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à quatorze heures, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle André Malraux à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM

Philippe LAURERI – CCVG

Christian DAVID – CCCV

Jean-Martin GUISIANO – CAPV

Michel ARMANDI – CCMPM

Pierre HENRY – CCVG

Jean-Claude ALBERIGO – CCMPM

Jean-Pierre ROUX – CCCV

Yves REYNARD – CASSB

Fabrice WERBER – Métropole TPM

Thierry DUPONT – CCVG

Jean-Louis BOYER – CCCV

Pouvoirs : Jérémie FABRE – CCVG

Absents excusés :

Isabelle MONFORT – Métropole TPM

Michel NOIROT – CCVG

Fernand BRUN – CCCV

Jean SANTONI – CCCV

Jean-Bernard KISTON – CCMPM

Cécile GALLAY – CCMPM

Delphine BARRIAU – CCMPM

Pierre GOYET – Métropole TPM

Eric GIRARDO – Métropole TPM

Jacques BRUNO – Métropole TPM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Philippe LAURERI



N°16-2023 : VOTE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU – SECTION DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2023

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997;

Vu l'article 27 de l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005;

Vu l'instruction budgétaire et comptable;

Vu le règlement des AE/CP approuvé par le C.S. du 30 mars 2016 et modifié le 9 mars 2017;

La mise en place d'une gestion équilibrée des ressources en eau sur le bassin versant du Gapeau pourra nécessiter la mobilisation des diverses ressources souterraines, en substitution à des prélèvements actuels impactant l'hydrologie des cours d'eau, ou bien en complément des prélèvements actuels pour sécuriser l'approvisionnement en eau. L'amélioration de la connaissance sur les ressources en eau souterraine profonde est donc un préalable important pour proposer les solutions les plus adaptées aux collectivités compétentes.

Le plan de gestion de la ressource en eau prévoit la réalisation de plusieurs études sous maîtrise d'ouvrage SMBVG :

- RES_10 : Finaliser l'identification des zones de sauvegarde et les programmes de mesures pour préserver les ressources stratégiques

Les zones de sauvegardes ont été identifiées par le PNR de la Sainte Baume pour les nappes FRDG 167 et FRDG168.

La réalisation d'une étude sur la portion de nappes d'eau souterraines FRDG169 et FRDG170 sur le bassin versant du Gapeau pour compléter les études hydrogéologiques conduite sur le bassin versant Caramy Issole est nécessaire. L'amélioration sur les karsts sera valorisée.

- RES 14 : Affiner les connaissances des karsts et autres ressources profondes éventuellement déconnectées des eaux de surface sur les 3 masses d'eau de façon à mener *une « analyse quantitative (estimation des volumes prélevables) de ces trois masses d'eau en spécifiant notamment les volumes et potentiel exploitables par nappes identifiées, les origines des prélèvements actuels et la délimitation des différents bassins d'alimentation.* Éventuellement, et sur la base d'arguments tirés de l'analyse bibliographique, définir les zones de sauvegarde au sein du bassin.

- RES 15 : Etudier l'opportunité et la faisabilité de créer des ouvrages de stockage

- AEP 2 : Définir à l'échelle du bassin versant un schéma d'alimentation et de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion du vote du BP pour 2023, il a été prévu de poursuivre le financement des études du PGRE dans le cadre d'une AE/CP. L'estimation de ces travaux est détaillée ci-dessous :

OPÉRATION AE/CP	MONTANT DE L'A.E. EN € T.T.C. (estimation)	MONTANT DES C.P.			
		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Etudes PGRE	200 000 €	0 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €

Un projet de recherche est envisagé en collaboration avec le BRGM pour réaliser les fiches RES 10 et 14.

Ce financement fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau RMC.

LE COMITÉ SYNDICAL,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 14 voix POUR

ADOPTE l'autorisation d'engagement "études du PGRE" et les crédits de paiement comme suit :

OPÉRATION AE/CP	MONTANT DE L'A.E. EN € T.T.C. (estimation)	MONTANT DES C.P.			
		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Etudes PGRE	200 000 €	0 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €

AUTORISE le Président à engager toute procédure et à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette AE/CP.

- Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus
- Pour extrait conforme,
- **LE PRÉSIDENT**
- **DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU**
- **Patrick MARTINELLI**



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 083-200046795-20230411-DELIB_162023-DE

